

Rencontre CILSS-CEDEAO-UEMO-OIE sur la coordination de la composante « Amélioration de la santé animale » du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Siège de l'OIE, Paris, 13 avril 2017

Relevés de conclusions

Au titre de la coordination de la composante 1 « Amélioration de la santé animale » du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), une concertation multipartite CILSS-CEDEAO-UEMOA-OIE a eu lieu, le jeudi 13 avril 2017 au siège de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) à Paris.

Un seul point était à l'ordre du jour : examiner la question du transfert des responsabilités de coordination régionale de la Composante santé animale du PRAPS confiée à l'OIE au Centre régional de santé animale (CRSA).

Etaient présents :

UEMOA : Ibrahima DIEME, Commissaire de l'Agriculture, des mines et de l'environnement, représentant le Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la CEDEAO, Monsieur Ayassor TCHAMBAKOU.

CEDEAO : Dr Jonas HEMOU, Ambassadeur de la CEDEAO auprès de l'Union Européenne à Bruxelles, Pierre HAAS, Conseiller technique à la CEDEAO à Abuja

CILSS : Djimé ADOUM PhD, Secrétaire Exécutif, Mahalmoudou HAMADOUN, Coordonnateur du PRA-SA-LCD-POP-DEV, Maty BA DIAO, Coordonnatrice régionale du PRAPS, Abdoukarim DAN KOULOU, Chef de l'Unité d'appui au management Communication- information et communication.

OIE : Alain DEHOVE, Directeur financier, représentant la Directrice Générale, Emily TAGLIARO, Chef de l'Unité du Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux, Dr François CAYA, Chef du Service des actions régionales et Stéphane Renaudin, Chargé de projet.

Rappel du contexte

En date du 23 octobre 2015, le CILSS avait signé une convention de partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour la mise en œuvre de la composante 1 «amélioration de la santé animale» du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS). Cette convention stipule dans son préambule que «Sous la supervision du CILSS qui agit en qualité d'agence de maîtrise d'ouvrage du PRAPS, la maîtrise d'ouvrage des activités de la Composante Santé animale sera, le cas échéant, déléguée au Centre Régional de Santé Animale (CRSA). De façon transitoire, en attendant l'opérationnalisation intégrale de la décision des Chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'OIE dont les compétences techniques, les capacités judiciaires et l'expertise unique dans le domaine de la santé animale sont reconnus par le Groupe Banque mondiale et ses partenaires, apportera un

appui au CRSA dans cette mission». La période transitoire est d'une durée minimale de 2 ans.

Dix-huit mois après cette signature et à quelques mois de la fin de la période transitoire minimale de deux ans, la question du transfert des responsabilités de coordination régionale de la Composante Santé animale au CRSA s'est posée aussi bien au cours la mission d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale au CILSS du 19 au 24 octobre 2016 à Ouagadougou, que lors de la réunion du comité de pilotage conjoint des projets et programmes du CILSS, tenue les 16 et 17 mars 2017 à Lomé.

Cette rencontre a été initiée par le CILSS pour examiner de manière claire, avec l'ensemble des parties prenantes les conditions de transfert des responsabilités de coordination de la composante 1 du PRAPS de l'OIE au CRSA.

Après les mots de bienvenue de l'OIE prononcés par Monsieur Alain DEHOVE, Monsieur ADOUM et Monsieur le Commissaire DIEME ont précisé les objectifs de la visite qui sont deux ordres : i) une visite de courtoisie au partenaire OIE en marge du RPCA, ii) des échanges sur la coordination de la composante 1 du PRAPS confiée à l'OIE au nom du CRSA.

Prenant la parole, le Commissaire DIEME a saisi l'occasion pour remercier l'OIE pour son accompagnement dans le cadre de la mise en place d'un comité régional sur le médicament vétérinaire. En effet, l'UEMOA a bénéficié de l'appui de l'OIE dans la programmation et la mise en œuvre des activités dudit Comité. Monsieur DIEME a annoncé qu'à terme, il est envisageable que les activités d'animation de ce comité soient transférées au CRSA.

Sur le point principal à l'ordre du jour, les conclusions suivantes ont été dressées :

Des capacités actuelles du CRSA sur le plan organisationnel, institutionnel, financier et comptable.

Le CRSA a été créé en 2006 par la FAO-ECTAD, l'OIE et l'UA-BIRA. Le Tchad et la Mauritanie sont officiellement couverts par les activités de ce Centre. Le centre a été institué en tant qu'organe technique ordinaire de la CEDEAO en 2012, à travers l'Acte additionnel N°A/SA-20/02/12 signé par les Chefs d'Etat. En principe, ce centre devrait assurer la coordination de la composante 1 du PRAPS. Cependant, en 2015, le CRSA n'était pas opérationnel, et n'était pas capable de recevoir des fonds de la Banque mondiale, raison pour laquelle le CILSS avait confié de façon transitoire la coordination régionale de la composante 1 du PRAPS à l'OIE.

Quelques questions ont été posées sur la maturité du CRSA et sa capacité à prendre en charge la coordination régionale de la Composante 1 du PRAPS. Est-ce que le CRSA est à même de prendre le relais de la coordination de la composante 1 du PRAPS à la place de l'OIE ? Si ce n'est pas le cas, comment l'accompagner à prendre en charge la coordination régionale de la dite composante.

Pour répondre à ces questions, il a été décidé de réaliser une évaluation des capacités institutionnelle, financière et comptable du CRSA. Cette étude devrait établir l'état des

lieux permettant aux parties prenantes de savoir le degré d'expertise du Centre. Elle devra aboutir également à des recommandations permettant au CILSS et à la Banque mondiale de prendre une décision dans le sens du transfert des responsabilités de coordination de la C1 au CRSA ou de l'élaboration d'une feuille de route pour que le Centre devienne entièrement opérationnel.

De l'appui de l'OIE au CRSA

Dans la convention de partenariat CILSS-OIE, il est bien stipulé que l'OIE doit renforcer les capacités du CRSA. En 2016, des réalisations ont été faites à ce niveau : réhabilitation et équipement du centre de formation, installation d'internet de haut débit, installation d'une salle de visioconférence.

Les appuis de l'OIE au CRSA vont être également évalués et des propositions faites pour leur renforcement ou leur réorientation.

Conclusions :

Un consultant individuel sera recruté pour mener à bien cette évaluation des capacités du CRSA et de l'appui de l'OIE. Des termes de référence seront initiés par le CILSS et validés par l'ensemble des parties prenantes dans la semaine du 18 avril 2017.

Les premières conclusions de cette évaluation devraient être disponibles si possible avant la réunion de synthèse des missions d'appui à la mise en œuvre du PRAPS (Wrap-up) qui aura lieu du 12 au 16 juin 2017.

Cette revue permettra d'une part, d'identifier ce qui reste à faire par toutes les parties en l'occurrence le CILSS, l'OIE et la CEDEAO et d'autre part, d'établir une feuille de route pour le renforcement des capacités du CRSA afin qu'il puisse assumer pleinement ses responsabilités.